



Communiqué de Presse

À Paris, le 25 novembre

L'orientation en Masso-Kinésithérapie : vers la fin de l'incertitude

Lors du discours du 18 septembre 2018 du Président de la République, les mesures de la Stratégie de Transformation du Système de Santé (STSS) "Ma Santé 2022 : un engagement collectif" ont été présentées. Parmi celles-ci apparaissait la volonté de mettre fin au Numerus Clausus et à la PACES pour la rentrée 2020, remplacée par un système permettant la diversité des profils étudiants, ainsi qu'une meilleure orientation.

Depuis le 12 octobre 2018, l'ensemble de la profession a participé activement dans le sens de cette réforme, en revendiquant l'intégration des étudiants en masso-kinésithérapie à ce projet. Le 05 novembre 2018, la FNEK publiait sa contribution sur la réforme de l'entrée en études de santé, portant ainsi les souhaits des étudiants sur cette réforme majeure.

Le 18 décembre 2018, le rapport de Jean-Paul Saint-André [1], a permis de définir un cadre plus concret à la réforme du premier cycle (R1C), par un ensemble de recommandations écrites. Parmi celles-ci : "L'admission dans les études de Masso-kinésithérapie, qui a lieu actuellement après une première année universitaire (majoritairement PACES) doit faire partie du futur dispositif au même titre que l'admission dans les filières MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie N.D.L.R.)". Cette recommandation montre bien que les positions de la profession ont été **entendues et comprises**.

Suite à un important travail de lobbying et de négociations, nous avons pu obtenir une **promesse d'intégration à la R1C**, définie par un arrêté différent de celui des MMOP, et toujours en cours de réécriture à ce jour. Depuis le 14 octobre 2019, lors d'une conférence sur la réforme de la santé, animée par Isabelle Richard, Conseillère Santé et Formation de Frédérique Vidal, les **universités en sont clairement informées**. Aujourd'hui, nous pouvons alors affirmer que l'entrée en étude de masso-kinésithérapie se fera selon des **modalités similaires à celles des filières MMOP**, à savoir par une Première Année Spécifique Santé (PASS), à majorité d'enseignements en santé, ou bien par des Licences à Accès Santé (L.AS), qui sont, elles, à minorité d'enseignements en santé.

Cependant, malgré tous ces éléments, nous demeurons aujourd'hui dans l'attente de la parution de notre arrêté d'admission, entraînant donc une inquiétude de plus en plus marquée **de plusieurs milliers de lycéens** et de leurs parents. Cette inquiétude s'est renforcée depuis le 5 novembre, date de publication des textes concernant les filières MMOP. La FNEK est submergée chaque jour par de nombreuses interrogations inhérentes à ce manque d'informations. Cela montre à quel point les **lycéens et leurs familles sont inquiets** face à l'absence de transparence nécessaire à leur bonne orientation.

Afin de faire cesser ces inquiétudes, nous avons demandé, lors d'un rendez-vous le 21 novembre 2019, une **finalisation** de notre arrêté la plus rapide et la plus conforme à ceux des MMOP possible. Nous avons également tenu à obtenir une communication **officielle** de la part des Ministères concernés avant la fin du mois de novembre

A l'issue de ce rendez-vous, nous avons pu obtenir un **accord** de communication de la part des Ministères afin de fournir l'information aux lycées sur **l'intégration des études de masso-kinésithérapie dans la réforme**, ainsi que les modalités d'accès qui seront données sur la plateforme Parcoursup.

Nous appelons les Ministères à **tenir leurs engagements et responsabilités** dans le délai annoncé afin de ne pas nuire au **libre choix des lycéens** par un manque de communication.

Contacts presse

Hadrien Thomas
Président

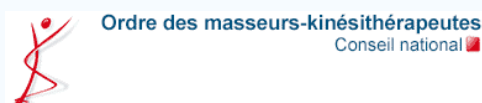
presidence@fnek.fr
06.67.28.26.40

Corentin Génin
Attaché de presse

presse@fnek.fr
06.67.47.00.25

Anaïs Cheddadi
Chargé de mission
Enseignement Supérieur
etudes@fnek.fr

Cosignatures :



[1] Rapport Jean-Paul Saint-André, "Suppression du Numerus Clausus et de la PACES : Refonte du premier cycle des études de santé pour les "métiers médicaux"", 17 décembre 2018.